

Parc national
Prince-Albert
Plan-cadre
provisoire

Audiences publiques au sujet des
plans-cadres provisoires
des parcs nationaux du Canada



Table des matières

Préface 3	Résumé de l'aménagement des terrains de camping 21
Avant-propos 4	Abris rudimentaires 21
Loi sur les parcs nationaux 4	Aménagement futur de camping 21
Politique des parcs nationaux 4	Activités de plein air 21
But du parc national de Prince Albert 4	Loisirs d'hiver 21
Résumé du plan d'aménagement 5	Limites du parc 22
Première partie – Documentation 5	Etudes futures et projets de planification 23
Situation géographique 5	Bibliographie 24
Historique 5	
Services actuels 6	
Utilisation présente 7	
Ressources naturelles 8	
Climat 8	
Topographie et géomorphologie 8	
Sols 8	
Végétation 8	
Mammifères 9	
Poissons 10	
Oiseaux 10	
Deuxième partie – Plan d'affectation des terrains 11	
Objectif du plan 11	
Concept 11	
Zonage 11	
But du zonage 11	
Critères de zonage 11	
Définitions et exemples de catégories d'utilisation des terres 12	
Résumé de l'aménagement des terrains de camping 14	
Troisième partie – Le programme du parc 15	
Conservation des ressources 15	
Les plantes 16	
La faune 16	
La conservation et les gardes 16	
La protection du milieu 17	
Interprétation 17	
Processus d'interprétation 17	
Thème d'interprétation 17	
Moyens d'interprétation 17	
Publications d'interprétation 18	
Plan d'aménagement 19	
Critères et mesures d'aménagement 19	
Routes d'accès et circulation 19	
Pistes et sentiers 20	
Canotage 20	
Installations d'accueil pour les visiteurs 20	
Terrains de camping 20	
Directives pour l'aménagement de terrains de camping 20	
Emplacement et possibilités d'accueil des terrains de camping 20	
Camping collectif 20	

“Nous ne pouvons ressentir, en tant que Canadiens, qu’un sentiment de légitime fierté devant cet ensemble imposant de réserves domaniales que sont nos parcs nationaux. Ces terres sont destinées à conserver pour les générations futures un prototype de ce que fut notre Canada originel et à fournir à nos gens d’aujourd’hui de vastes espaces vierges, où la faune sauvage et la végétation sont protégées et où les hommes peuvent camper et pêcher librement, tout en jouissant des effets apaisants et stimulants de la nature si nécessaires dans un monde industrialisé, où la vie devient de plus en plus exténuante.

“Le parc national de Prince Albert est la dernière acquisition du réseau; il est le prototype même de cette région du nord de la Saskatchewan si riche en lacs et en forêts. Évoquant un passé passionnant et suscitant le souvenir des aventures romanesques des premiers pionniers qui découvraient le pays en pratiquant le troc des fourrures, le nouveau parc offre, par sa chaîne de lacs et de rivières magnifiques, les moyens de procurer joie et santé à des milliers de personnes; ce parc, qui s’ouvre sur un vaste labyrinthe de cours d’eau s’écoulant vers deux océans, semble destiné à devenir un lieu de prédilection pour les passionnés du canotage et les amoureux de la vie sauvage.”

W.L. MacKenzie King

(Extrait de la préface du premier
guide du parc – 1928)

Ce plan-cadre provisoire constitue une évaluation du parc national de Prince Albert tel qu'il est présentement, en même temps qu'une projection de ce qu'il pourra être dans l'avenir. Son but est de faciliter toutes les études et les discussions à son sujet et de permettre d'envisager et de planifier sa conservation, son expansion et son activité futures.

Le plan-cadre est donc la première phase d'un long processus de planification. Certains changements pourront y être apportés au fur et à mesure que de nouvelles données seront recueillies. Mais, quoiqu'il en soit, il servira de base et permettra aux autorités compétentes de réaliser, d'une part, tous les programmes de conservation, d'aménagement et d'activités que requiert l'administration quotidienne des parcs et, d'autre part, d'intensifier les recherches dans les secteurs où l'information et les connaissances actuelles sont inadéquates.

Une audience publique portant sur ce plan-cadre sera tenue afin de susciter les réflexions et les commentaires du peuple canadien, propriétaire et bénéficiaire des parcs nationaux. Son objectif principal est de permettre la formulation d'un plan-cadre définitif après que la voix de l'opinion publique se sera fait entendre et aura été prise en considération. Mais ce plan devra toutefois être assez flexible pour être retouché de temps à autre, de façon à pouvoir tenir compte des progrès de la technologie, de la mobilité accrue de la population, ainsi que des goûts changeants du public en matière de loisirs. Toute révision devra cependant demeurer conforme aux dispositions de la Loi sur les parcs nationaux, dont l'objectif essentiel est la conservation des caractéristiques et des ressources naturelles des parcs nationaux. Les plans doivent être mis à jour régulièrement. Ainsi, le présent texte a été établi plusieurs mois avant l'ouverture de l'audience publique afin de permettre aux Canadiens d'en prendre connaissance. Mais il est fort probable qu'entre la date de l'achèvement du travail et celle de l'audience, certaines hypothèses avancées dans ce document auront été confirmées, tandis que d'autres propositions auront subi des modifications à la suite d'études plus approfondies.

Loi sur les parcs nationaux

Le plan-cadre provisoire du parc national de Prince Albert a été conçu en fonction de la Loi sur les parcs nationaux qui stipule que "ceux-ci sont dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance. . . et doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures."

Politique des parcs nationaux

La politique des parcs nationaux complète l'orientation donnée par la Loi qui a été sanctionnée en 1964. Cette politique entérine l'objet général de la Loi qui expose les principes directeurs de la planification, de l'exploitation et de la gestion des parcs.

La politique des parcs, tout comme la planification, se doit d'être dynamique pour permettre aux parcs nationaux de jouer un rôle flexible dans le cadre d'une société exposée aux changements. Cette politique a cependant une portée assez générale pour demeurer valable pendant une certaine période de temps. Elle insiste sur le sens de son principal objectif qui est de préserver le caractère naturel des parcs et cela, pour le bénéfice de tous les Canadiens.

La planification relative aux parcs, qui constitue l'un des éléments essentiels de la conservation du milieu naturel, vise aussi à orienter l'attention des visiteurs vers les caractéristiques importantes du parc. Elle vise également à proposer des aménagements et des services pouvant répondre aux nombreux besoins de ces mêmes visiteurs, tant en installations diverses qu'en possibilités de déplacements à l'intérieur du parc. Et ces services sont prévus de façon à faciliter la jouissance de la beauté naturelle des lieux sans risquer d'en altérer les traits essentiels.

But du parc national de Prince Albert

Le parc national de Prince Albert, qui couvre une superficie de 1496 milles carrés, se présente comme un spécimen typique d'un territoire qui fait la transition entre trois systèmes écologiques différents: celui des forêts de conifères boréaux, comprenant les premières essences qui aient poussé après l'époque glaciaire, et ceux d'origine plus tardive, les bois de trembles et les prairies.

Les vestiges de la calotte glaciaire continentale du pléistocène expliquent la topographie ondulée du parc et l'existence des hauteurs entre le fleuve Churchill et la rivière de la Saskatchewan-Nord.

Le but du parc est de conserver et d'interpréter la grande diversité des paysages glaciaires et des habitats naturels qu'il contient. On y trouve des échantillons remarquables de sédiments glaciaires et de variations géomorphologiques ainsi que des exemples où la vie des forêts et des plantes se confond avec celle de la faune indigène venant des trois zones plus haut mentionnées.

1. Un système de classification d'utilisation des terrains, établi pour l'ensemble des parcs nationaux, et s'appuyant sur le principe de cinq catégories fondamentales, sera mis en place au parc national de Prince Albert. Ces catégories sont les suivantes:

Catégorie I – zones spéciales (comme le lac Lavallée et sa colonie d'élevage de pélicans)

Catégorie II – zones de délassément en milieu sauvage (régions boréales sauvages)

Catégorie III – zones en pleine nature (Lac Crean)

Catégorie IV – zones de délassément en plein air (Lac Waskesiu inférieur)

Catégorie V – zones très fréquentées (centre urbain de Waskesiu)

2. La capacité d'accueil des visiteurs devra être établie pour chaque zone. L'aménagement d'installations sera restreint de façon à respecter les particularités de la nature et l'atmosphère inhérente au parc. Enfin, s'il le fallait, on ne pourra permettre l'accès de quelques zones qu'à un certain nombre de visiteurs à la fois.

3. L'activité principale se concentrera autour des quatre centres de Waskesiu, de First Narrows, du lac Sandy (lac des Sables) et du lac Wabeno.

4. Le programme d'interprétation, avec ses visites guidées, ses causeries illustrées, ses centres d'interprétation, ses sentiers signalisés dans la nature ainsi que ses étalages d'exposition sera intensifié.

5. Un style spécial d'architecture, conçu pour conserver au parc son caractère propre, sera utilisé pour la construction des bâtiments nécessaires.

6. Un vaste réseau de sentiers sera tracé pour favoriser les randonnées à pied, à cheval et à bicyclette.

7. Pour stimuler le canotage, mode de transport traditionnel dans cette région du pays, des circuits fluviaux seront établis.

8. Des terrains de camping rudimentaire seront construits le long des sentiers et des voies d'eau pour en rendre l'utilisation plus facile surtout dans les endroits isolés.

9. Là où il est nécessaire de construire des routes, le tracé de celles-ci sera soigneusement étudié en fonction des ressources naturelles, des possibilités d'interprétation, de la beauté du paysage et des autres voies d'accès.

10. Les études sur le terrain du parc, sur ses richesses dans les domaines de la flore et de la faune seront intensifiées et poursuivies, en vue de recueillir, ce qui est essentiel, le plus de données scientifiques possibles. Car c'est sur de telles recherches que se basera le programme de gestion du parc.

11. Une étroite coopération devra subsister entre les autorités provinciales et locales pour stimuler l'aménagement à l'extérieur du parc de terrains de camping, d'installations pour visiteurs ainsi que de services essentiels.

Situation géographique

Le parc national de Prince Albert, qui occupe une superficie de 1496 milles carrés dans la Saskatchewan centrale, se trouve à environ 40 milles au nord de Prince Albert et à 250 milles au nord de la route transcanadienne.

Le parc est bordé au sud et au sud-ouest par des terres essentiellement agricoles, tandis qu'il est flanqué à l'ouest, au nord et à l'est par des forêts que la Saskatchewan Pulp Co vient d'obtenir récemment pour fins d'exploitation du bois.

Près de 3,500,000 personnes vivent dans un rayon de 500 milles autour du parc, mais ce dernier n'a jamais subi de véritable invasion de visiteurs à cause de son éloignement des grandes artères de communication.

De nombreux centres récréatifs établis sur des terres publiques provinciales sont situés à portée du parc et des principales agglomérations urbaines.

Historique

Le parc national de Prince Albert a été fondé en 1927. Il n'avait alors que 1377 milles carrés et il avait "pour but de conserver à perpétuité un secteur de la forêt primitive et de la région lacustre du nord de la Saskatchewan et d'offrir aussi bien à la population de la Saskatchewan qu'à celle des autres parties du Canada un vaste espace propice au délassément". Les citoyens de Prince Albert, qui ont conçu et appuyé le projet du parc, ont été particulièrement satisfaits de sa réalisation.

Le parc comprenait à l'origine toutes les terres de l'ancienne réserve forestière de la rivière Esturgeon, huit communes s'étendant vers le nord et incluant les lacs Crean et Kingsmere de même que la partie ouest du lac Waskesiu, et enfin une vaste zone à l'ouest de Third Meridian (du Troisième Méridien) au sud et à l'ouest du lac de Montréal.

Des recherches ultérieures ont cependant amené leurs auteurs à recommander une extension du parc vers le nord et le nord-ouest de façon à englober plusieurs grands lacs, dont le lac Lavallée. Grâce à cet accroissement, autorisé en 1929 par un Ordre en Conseil (par décret), le parc a atteint une superficie de 1869 milles carrés. En 1941, les Communes furent saisies d'un projet de loi tendant à amputer le territoire du parc des terres en-



Castor orphelin nourri à la bouteille par "Grey Owl"

tourant la réserve indienne du lac de Montréal ainsi que deux parcelles de terrain le long de sa frontière sud; l'opposition toutefois obligea le cabinet à retirer la mesure. De plus amples études sur la région contestée amenèrent la reprise du projet et l'amputation envisagée fut entérinée en 1947 par un amendement à la Loi sur les parcs nationaux; depuis lors le parc a une superficie de 1496 milles carrés.

Situé entre le fleuve Churchill et la rivière Saskatchewan, le parc fourmille de souvenirs de l'époque où les premiers explorateurs et marchands utilisaient ses historiques voies de communication fluviales. Un réseau de centaines de lacs, de criques et de cours d'eau relie presque sans interruption la rivière Saskatchewan-Nord à la région d'Athabasca en empruntant le lac de l'Île-à-la-Crosse, le lac La Loche et le portage historique de Methys franchi pour la première fois par Peter Pond en 1778. A l'embouchure de la rivière Esturgeon, qui prend sa source dans le parc, il y avait autrefois un fort Esturgeon. On croit qu'il a été fondé par Pond en 1776, puis abandonné en 1779. Alexandre Henry note en 1808 dans son journal qu'il existait des vestiges de plusieurs anciens établissements d'échange près de l'embouchure de la rivière Esturgeon.

La Compagnie de la Baie d'Hudson a possédé de 1886 à 1892 un comptoir commercial sur les bords du lac Red Deer (aujourd'hui le lac Waskesiu). Ce comptoir, que dirigeait Charles Garson, avait été établi comme un avant-poste pour rivaliser avec un marchand indépendant du nom de Stevenson, qui s'était installé en 1887 sur la rive sud du lac de Montréal. Dès 1888 le comptoir de Red Deer était considéré comme un avant-poste de Prince Albert, et il fut maintenu à ce titre, même si la compagnie ne le considérait pas comme rentable; son maintien avait pour but d'empêcher que les fourrures des Indiens ne soient envoyées plus avant vers le Sud, où elles auraient pu être accaparées par des négociants privés. Quand l'Ouest fut ouvert à la colonisation, ces anciens comptoirs disparurent et il est difficile aujourd'hui d'en retrouver la trace.

Cette évocation de l'histoire du parc national de Prince Albert serait incomplète si on ne parlait pas d'Archibald Belaney, presque universellement connu sous le nom de "Grey Owl", le Hibou gris.

Né à Hastings, en Angleterre, le jeune Belaney est arrivé en 1905 au Canada. Il a vécu d'abord comme un Indien en Ontario du Nord, puis il a combattu outremer

pendant la première guerre mondiale et enfin il a tenté de se fixer au Québec. Devenu vers 1929 un adepte de la conservation de la vie sauvage, Belaney a écrit sur ce sujet un nombre considérable d'articles qu'il signait de son nom adoptif indien Grey Owl. Plusieurs de ses écrits étaient consacrés à décrire le comportement et les moeurs d'un couple de castors qu'il avait réussi à apprivoiser.

Ces articles attirèrent l'attention sur lui au Canada et en Angleterre et il devint un personnage pittoresque et discuté. Afin de susciter autour du problème de la conservation de la vie sauvage un intérêt plus général, Belaney fut engagé en 1931 comme naturaliste des parcs. Après avoir occupé pendant plusieurs mois ce poste au parc national Riding Mountain au Manitoba, il a été transféré avec ses castors domestiques dans un endroit plus approprié au parc national de Prince Albert sur les bords du lac Ajawaan. Il y a poursuivi ses travaux littéraires et a participé à la production de plusieurs films sur la vie sauvage. Il a également entrepris plusieurs tournées de conférences aux États-Unis et en Angleterre, donnant notamment une causerie devant le roi George VI et la reine Elizabeth.

Grey Owl est mort en 1938 et sa tombe s'élève sur les bords du lac Ajawaan tout près de la cabane, où il a vécu durant les sept années de son séjour au parc. Ses castors apprivoisés, Jelly, Roll et Rawhide, ont été rendus à la liberté et on a pu apprendre plus tard qu'une importante colonie de ces animaux vivait autour du lac.

Services actuels

Le parc national de Prince Albert est ouvert toute l'année mais les services d'accommodation pour la nuit ne fonctionnent que de mai à septembre. Jusqu'ici les principaux services se groupent dans la bourgade de Waskesiu. (En raison de sa situation particulière au sein du parc national, cette bourgade a déjà fait l'objet d'un rapport séparé. Il a été préparé par des experts en 1965 et présenté lors d'une audience publique en 1967. Les buts du plan de cette communauté urbaine sont toujours susceptibles de subir de légères modifications.)

En plus des installations disponibles à Waskesiu, d'autres zones accessibles par auto offrent également des aménagements pour la nuit; ce sont: Narrows avec un

terrain pouvant contenir 22 cabines et 60 tentes; le lac Sandy (lac des Sables) avec de la place pour 25 tentes; le lac Namekus avec un emplacement pour 25 tentes et le lac Trappers (lac des Trappeurs) avec un espace pour 5 tentes. Les visiteurs du parc peuvent aussi utiliser neuf terrains de camping rudimentaires accessibles par bateaux seulement et situés autour des lacs Kingsmere et Crean, de même qu'ils peuvent se servir d'un terrain de camping collectif qui se trouve à South Bay sur le lac Waskesiu.

Des rampes de lancement de bateaux sont à la disposition des amateurs aussi bien à la marina qu'à Narrows sur le lac Waskesiu; on en trouve d'autres sur les lacs Hanging Heart, Namekus, Trappers, Sandy, Fish et Camp I.

Il y a de nombreux emplacements pour les pique-niques, surtout autour du lac de Waskesiu. En dehors de ces endroits réservés, à cette fin et qui peuvent satisfaire 500 visiteurs, il est également possible de casser la croûte un peu partout à travers le parc surtout dans les terrains de camping rudimentaires ainsi qu'en d'autres lieux intéressants.

La plupart des visiteurs pénètrent dans le parc par l'est, à Waskesiu, grâce à la nouvelle route provinciale No 2, récemment construite. Mais on peut y accéder aussi par la porte sud en empruntant l'ancienne route No 2, qui porte aujourd'hui le numéro 263, ou bien en utilisant une des nombreuses entrées non surveillées, qui se trouvent le long des limites sud et ouest du parc. De Waskesiu on suit une route asphaltée pour atteindre Narrows et le lac Hanging Heart. Une route de gravier, récemment construite et qui est un prolongement de la route du lac Hanging Heart, donne accès à la rivière Kingsmere. D'autres routes de gravier permettent d'atteindre les lacs Trappers, Namekus, Anglin et Fish, et on peut même, en longeant les limites sud et ouest, parvenir jusqu'à un lac aussi éloigné que Nesslin, où l'on trouve un terrain de camping provincial juste à l'extérieur du parc.

Des activités récréatives, comme le golf, le tennis et les quilles, se pratiquent actuellement à Waskesiu. L'accroissement de ces activités, prévu par la planification, dépendra des projets d'expansion de la communauté urbaine.

Utilisation présente

Depuis 20 ans, la fréquentation annuelle du parc a augmenté, en suivant une courbe variable, passant de 73,000 visiteurs en 1950 à 138,000 en 1969. Une étude entreprise en 1967 a montré que le nombre des voyageurs en transit s'élevait à environ 20 pour cent de l'ensemble de la fréquentation et que le nombre des vrais visiteurs du parc ne constituait que 61 pour cent du nombre des personnes qui y pénétraient. Dès lors, la moyenne annuelle de fréquentation des vrais touristes s'est élevée au cours des dernières années à environ 110,000 personnes. Le taux d'augmentation a été de 2 pour cent par an, bien inférieur à l'ensemble du réseau des parcs nationaux. Il y a à n'en pas douter des causes fort complexes pour expliquer ce faible taux d'accroissement, mais l'une des principales est probablement la distance qui sépare le parc national de Prince Albert de la route transcanadienne et des grands centres urbains.

L'étude de 1967 sur l'utilisation du parc a également montré que 86% des visiteurs venaient de la Saskatchewan, 10% du reste du Canada et 4% des États-Unis. Il semble donc actuellement que ce parc offre un délasserement récréatif à une clientèle plutôt régionale. C'est cependant un des objectifs de ce plan-cadre que de revaloriser certains aspects naturels du parc pour en rendre la fréquentation plus attrayante et plus significative afin que les visiteurs y restent plus longtemps qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Le caractère local de la fréquentation a pour résultat des pointes de fin de semaine, car 45% de toutes les visites s'effectuent les samedis et les dimanches. Sur ces deux jours, ce sont les samedis qui sont les plus occupés quant à l'utilisation des terrains de camping et des autres installations; à cause de cela il est difficile de faire des plans à l'avance pour pouvoir servir les gens à bon compte et avec un maximum d'efficacité.

Les terrains de camping sont en général loin d'atteindre leur capacité d'accueil, à l'exception du terrain pour caravanes de Waskesiu, qui dispose de tous les services nécessaires.

Le terrain de camping pour tentes de Waskesiu, situé à l'intérieur de la communauté, a été mal conçu et sa fréquentation dépasse rarement les 75% de sa capacité d'accueil. Il est constamment utilisé depuis 1930 et il présente d'évidents signes de dégradation. Le nouveau terrain de

camping de Beaver Glen, qui a 214 emplacements, est rarement occupé à plus de 50%; on croit qu'il pourra assez bien satisfaire à la demande des années à venir, même advenant la fermeture du camp de tentes de Waskesiu. Le camping de Narrows est bien utilisé et il est complet une ou deux fois par an durant les fins de semaine.

En 1969, un peu plus de mille personnes ont utilisé les neuf terrains de camping rudimentaires autour des lacs Kingsmere et Crean. Mais cela ne représente qu'environ un pour cent du nombre total de jour-campeurs enregistrés au parc.

L'étude de 1967 indique de plus que les visiteurs du parc l'utilisent surtout pour se détendre, pratiquer la natation, admirer le paysage, s'adonner à la pêche ou faire du canotage. A n'en pas douter, une telle tendance s'explique jusqu'à un certain point par les possibilités existantes qu'on avait cherché à développer dans le passé. Ceci ne devrait cependant pas être considéré comme une ligne de conduite rigide quant aux utilisations du parc qui pourraient être envisagées à l'avenir.

Pendant la saison de 1970, 12,200 personnes ont visité le centre d'interprétation; 2,100 d'entre elles ont participé à des visites guidées comprenant des randonnées à pied ou des tournées organisées de caravanes automobiles; 5,900 autres touristes ont assisté à des conférences illustrées par des diapositives. Le nouveau théâtre de plein air du terrain de camping de Beaver Glen a ouvert ses portes pour la première fois durant la saison de 1970.

Ressources naturelles

Climat

Le parc national de Prince Albert se trouve juste à la limite de cette région climatique subpolaire que l'Atlas du Canada définit comme étant "fraîche, aux étés courts et n'ayant qu'un à trois mois où la température moyenne dépasse 50 degrés F."

Les visiteurs, venant d'autres régions climatiques, trouvent un changement appréciable, voire agréable, dans ce parc dont la situation périphérique à la limite sud de sa zone climatique permet de rehausser la valeur du milieu naturel.

La température moyenne de juillet est de 67 degrés F., elle descend à -15 degrés F en janvier, tandis que la moyenne annuelle s'établit à 33 degrés F.

Le parc, qui se trouve dans une des zones forestières les plus sèches du monde, reçoit une précipitation annuelle de 18 pouces; presque toute cette pluie se déverse pendant la saison de croissance végétale (165 jours). La moyenne des chutes de neige est de 45 pouces par an. Des sécheresses périodiques créent des conditions où il y a danger latent d'incendie de forêt.

Topographie et géomorphologie

Le relief du parc est généralement vallonné; l'altitude moyenne est de 1,800 pieds au dessus du niveau de la mer. Ces vallonnements sont faibles aux extrémités sud-ouest et nord-est et ils atteignent une plus grande amplitude autour de Delworth Hill. Ce point, situé exactement au sud du lac Waskesiu, est le point culminant du parc et il offre aux visiteurs un panorama magnifique sur toute la région du lac Shady et de Beartrap Creek. Au nord du lac, les eaux coulent vers le bassin du fleuve Churchill, tandis qu'au sud elles se dirigent vers celui de la rivière Saskatchewan-Nord.

Le paysage du parc s'est constitué depuis le dernier recul des glaces. Pendant le crétacé, soit il y a quelque cent millions d'années, de l'argile schisteuse, des schistes calcaires et des pierres calcaires ont été déposés au fond de mers peu profondes pour former le soubassement rocheux, dont de faibles parties apparaissent maintenant à la surface du sol. Ce soubassement est, en effet, recouvert par d'épais dépôts de moraine glaciaire laissés lorsque les glaciers se sont retirés de la région il y a environ 10,000 ans. Toutes ces collines arrondies, les crêtes, les lacs innombrables,

les étangs, les cours d'eau, les marais, que l'on trouve aujourd'hui dans le parc, sont une conséquence de ce recul des glaces.

Les larges vallées des rivières et les méandres des cours d'eau déterminent le caractère du drainage et témoignent, en général, de la stabilité relative des sédiments glaciaires. Cependant là où le tracé des routes et des sentiers a entamé les couches sédimentaires plus vulnérables, celles-ci ont été immédiatement soumises au processus de l'érosion.

Les lacs, les rivières, les bourbiers, les marais forment l'essentiel des ressources aquatiques du parc. Par suite de leur caractère très différent, ils constituent en quelque sorte un inventaire des ressources aquatiques de cette région du Canada et provoquent l'épanouissement de milieux naturels très variés. Il y a deux principaux bassins hydrographiques fort différents l'un de l'autre. La partie nord, qui fait partie du réseau du fleuve Churchill, est caractérisée par l'existence de quelques grands lacs, d'un nombre considérable de lacs petits mais relativement profonds, de plusieurs marais et de rivières. Dans la partie sud du parc, que gouverne le régime hydrographique de la rivière Saskatchewan Nord, on trouve surtout un grand nombre de petits étangs, dont certains sont alcalins, quelques petits lacs et deux cours d'eau sinueux.

Par suite de la différence de caractère entre ces deux bassins, c'est dans la partie septentrionale du parc qu'on a stimulé des activités telles que le canotage, la natation et la pêche.

Sols

Le parc possède deux groupes principaux de sols: des sols gris de bois décomposés et des sols noirs désagrégés.

Les sols gris de bois décomposés ont été formés par lessivage; ce processus atteint ses meilleurs effets dans un climat frais et humide et dans un secteur où la végétation naturelle est dominée par la forêt de conifères. A cause des précipitations relativement faibles de la zone forestière, le lessivage s'effectue d'une façon moins rapide que dans les régions plus humides de l'est du Canada. La plupart de la matière géologique mère a une riche teneur en chaux, ce qui fait que le sol a une réaction neutre ou légèrement alcaline. Pour cette raison les sols gris de bois décomposés sont en général supérieurs du point de vue de la

fertilité naturelle aux sols lessivés (podzols).

Les sols noirs désagrégés ont été à l'origine des terres de prairies jusqu'à ce qu'ils aient été plus tard envahis par les arbres par suite du processus de lessivage. La fertilité de ces sols est supérieure aux précédents. Dans les parties sud du parc les deux types de sols sont étroitement associés selon la nature du relief et du drainage et dans plusieurs zones on trouve des zones de transition.

Le type de sol qui prédomine dans un endroit influe profondément sur le caractère et la qualité de la végétation qu'on y trouve. Ainsi la sapinette croît le mieux sur des étendues de moraine argileuse, tandis que les mélèzes et les saules préfèrent des endroits mouillés. Le pin dit Jack pine est une essence commune qui pousse sur les sols sablonneux, tandis que l'épinette noire préfère une glaise épaisse.

Végétation

Dans son ouvrage "Les régions forestières du Canada" (Forest Regions of Canada), (1959), J.S. Rowe situe le parc dans le secteur boisé mixte de la forêt boréale. Ce qui caractérise une telle forêt enracinée sur des terres élevées bien drainées est le mélange en proportion variable de trembles, de peupliers baumiers, de bouleaux blancs, de sapinettes et de sapins baumiers; on trouve surtout ces deux dernières essences dans les vieux peuplements.

Une telle forêt de bois mixtes est souvent le résultat d'incendies et d'abatages prématurés. Les trembles sont les premiers à réapparaître après de tels dérangements, suivis dans une proportion variable par les épicéas, qui forment le sous-bois. A long terme cependant, la proportion des épicéas l'emporte à cause de leur longévité et de leur résistance à l'ombre. La formation d'essences mixtes ne constitue pas encore une forêt entière et elle doit être complétée par des sapins baumiers et quelques arbres de bois dur.

La forêt mixte où le tremble prédomine contient une grande variété de plantes dans les sous-bois. Parmi les espèces les plus abondantes d'arbrisseaux, on trouve des buissons à baies d'élan (mooseberry), de Saskatoon, des cornouillers sanguins, des framboisiers, et dans les régions plus sèches des noisetiers et des buissons à baies de buffle. Les arbrisseaux plus petits com-



Une fleur magnifique aperçue dans le parc: le sabot de la vierge

prennent des aubépines, des groseillers, des chèvrefeuilles et des chiocques. Les espèces qui poussent au ras du sol dans l'herbe sont la linnée, le cornouiller nain, le fraisier, la préle et la pyrole.

Le tapis de mousse est une des particularités de la forêt mixte, que domine l'épicéa. Parmi les arbrisseaux qui s'enracinent avec le plus de force et de succès dans la couverture de mousse, signalons l'aulne, le buisson à baies pour élan et l'aubépine. Les plus grands peuplements de buissons nains et de ceux qui poussent au ras du sol comprennent surtout des chèvrefeuilles, des linnées, des préles, des puroles, des lys sauvages des vallées, des myrtilles et des comandras du nord.

La plus grande partie du sud-ouest du parc est caractérisée par des peuplements de trembles et de peupliers baumiers ainsi que par des prairies dégagées. La zone des prairies cependant diminue tandis que les trembles croissent facilement dans des endroits sans ombre. Des études montrent que par rapport à 1947, 25% seulement des prairies pouvaient être encore définies comme telles en 1962. Parmi toutes les plantes qui poussent dans ces prairies, le seigle grossier occupe une superficie de plus de 40%. La variété des espèces végétales de cette région varie selon la texture du sol, l'inclinaison, l'exposition, l'humidité du

sol, la proximité des peuplements de trembles, et probablement beaucoup d'autres facteurs. Une grande variété de plantes herbacées, dont le gaillet nordique, la rue des prés, l'achillée, la vesce américaine, diverses sortes d'asters, la solidage et la sauge des prés, se retrouve dans les prairies. Principalement à la périphérie de celles-ci, on dénombre communément des bouleaux, des trembles et des saules. Les aubépines, les chiocques et les buissons à baies de Saskatoon sont dispersés à travers les parties plus sèches des prairies.

Mammifères

Soixante-dix-sept espèces de mammifères ont été dénombrées dans la Saskatchewan et au moins 47 d'entre elles ont été repérées au parc national de Prince Albert. Cependant à cause de la végétation généralement assez dense du parc et des moeurs secrètes de certains animaux, beaucoup d'espèces n'ont pu être observées facilement.

On trouve dans le parc six différents types d'ongulés. Parmi eux l'original est le plus largement répandu. Le dernier recensement, qui date de 1968, évalue le nombre des originaux à un par mille carré. Bien que cette espèce soit largement répartie, il existe des concentrations locales de ces animaux dans les endroits où ils trouvent un habitat favorable, comme par exemple dans les zones incendiées (secteur nord du parc), les zones humides ayant de denses saulées (extrémité nord-ouest du parc) et les zones où il y a de la bonne nourriture aquatique (centre du parc). Dans ces endroits, les buissons et les petits arbres trahissent un broutement intense.

Les wapitis et les cerfs à queue blanche sont communs dans le secteur sud du parc, où il y a des bois de trembles et des prairies. Les cerfs à queue blanche n'ont apparu que récemment dans le parc, où ils ont été aperçus pour la première fois en 1926. Les cerfs-mulets fréquentent les zones centrales et septentrionales.

Les wapitis sont des herbivores et leurs troupeaux quittent périodiquement le parc pour aller endommager les récoltes des régions agricoles voisines. De tels mouvements saisonniers et de telles migrations constituent un phénomène commun parmi les mammifères, et dans la mesure du possible, il ne doit pas être entravé. Beaucoup de chasseurs et de trappeurs de la Saskatchewan profitent de ces mouvements

migratoires hors du parc, en territoire sous juridiction provinciale, pour chasser le gibier et les animaux à fourrure conformément à la loi locale.

On sait que de petites bandes de caribous pénètrent dans les forêts de conifères du centre et du nord du parc. On n'a pas appris grand-chose jusqu'ici sur les moeurs de ces animaux, mais ils feront prochainement l'objet d'études spéciales. A cause de l'exploitation croissante du bois dans les zones voisines appartenant à la province, la grande forêt du parc deviendra, à n'en pas douter, un refuge de plus en plus important pour assurer la conservation de cette espèce.

Un petit troupeau de bisons est parqué dans un enclos à l'intérieur du parc. Pourtant, récemment quelques bisons en liberté ont été aperçus errant le long des prés du lac Amyot et dans les prairies de seigle brut. Ces bêtes avaient été relâchées par les autorités provinciales dans une région située au nord-est du parc.

Les loups gris sont également des représentants importants de la faune du parc. En 1970, leur nombre était évalué à un minimum de 40 individus. Les loups voyagent largement et fréquemment à travers les frontières du parc et ils deviennent alors la cible de ceux qui appliquent les règlements provinciaux de protection contre les bêtes de proie.

Les ours noirs sont communs et il y a des rapports non confirmés qui signalent la présence de pumas dans le parc.

La population des lynx varie en fonction du cycle changeant de celle des lièvres. Le nombre de ces derniers a atteint un chiffre record en 1970 et on s'attend à un effondrement de leur population en 1971. Pareille situation se retrouve chez d'autres prédateurs, comme les coyotes, les renards, les blaireaux, les moufettes, les animaux pêcheurs, les visons, les martres, les hermines et les loutres; leur nombre varie en fonction des proies disponibles. La loutre des rivières est un animal rare qui possède une riche fourrure. L'existence de cette espèce dépend beaucoup de la pêche intensive qui se pratique sur les petits lacs du parc. Les visons sont communs et on en voit souvent sur les berges des grands lacs. Le glouton ou carcajou ne vit pas normalement dans le parc, mais on a signalé dans le passé la présence de rôdeurs de cette race qui venaient des régions nordiques. Les blaireaux, poursuivis dans les zones ad-



adjacentes au parc, cherchent refuge sur le flanc des collines qui bordent la rivière Esturgeon ou dans les prairies du secteur sud-ouest. Les autres mammifères, exclusifs à la zone des prairies, sont le saccophore ou rat à bourse, le tamia de Richardson et le tamia rayé. Les tamias de Franklin sont assez peu communs, mais ils sont cependant plus largement répartis que les tamias des deux autres groupes. Les porcs-épics vivent dans les parties boisées du domaine.

Les castors se trouvent d'un bout à l'autre du parc. Les travaux de construction de barrage que ces animaux entreprennent sur les ruisseaux influent considérablement sur la faune et la flore dans les zones situées autour des points d'eau. Les marmottes, les porcs-épics, les rats musqués, les écureuils volants, les tamias nains, quatre espèces de musaraignes, quatre de chauves-souris et sept de petits rongeurs complètent la liste des mammifères du parc. Il y a pénurie d'information quant au nombre, à la répartition et aux qualités des petits mammifères.

Poissons

Le parc national de Prince Albert était depuis longtemps reconnu pour ses excellentes possibilités de pêche. Des programmes de pêcheerie entrepris pendant des années ont permis d'introduire des poissons

et d'ensemencer les lacs. Parmi les poissons les plus répandus pour la pêche sportive que l'on trouve dans les lacs du parc, signalons la truite du lac, le sandre ou vairon, le brochet, la truite jaune, l'aiglefin et le cisco.

Oiseaux

Le parc national de Prince Albert possède, surtout en été, une population d'oiseaux extrêmement variée grâce à cette rencontre de trois zones écologiques contrastantes; la forêt boréale, les bois de trembles et les prairies. Beaucoup d'espèces très intéressantes d'oiseaux y sont attirées venant aussi bien de l'est que de l'ouest de l'Amérique du Nord, surtout à l'époque des migrations, parce qu'il se trouve que le parc est situé directement sur le parcours migratoire principal. On y a ainsi dénombré plus de 175 espèces d'oiseaux.

Il n'y a pas de bonnes conditions pour la reproduction massive des poules d'eau au parc national de Prince Albert comme il en existe dans la région des marmottes torrentielles des prairies ouvertes vers le sud. Toutefois plusieurs espèces de poules d'eau trouvent des conditions de multiplication satisfaisantes aux lacs Hanging Heart et Crean ainsi que dans les marécages autour

des lacs Lavallée et Amyot. Les grands lacs conviennent à d'autres espèces de poules d'eau comme le plongeon commun, le grand harle commun, le pélican blanc, le cormoran à double crête, la sterne ordinaire, le grèbe et la mouette. Dans certaines zones on trouve également en grand nombre des morillons communs.

Dans la partie nord du parc, les oiseaux les plus répandus sont: le tétras d'épinière, le pic huppé, le pic au dos noir, le pic nordique, le geai gris, le corbeau ordinaire, la mésange boréale, la fauvette tigrée, le myrte, la fauvette huppée de noir, le moineau à gorge blanche et le moineau de Lincoln. L'invasion des prairies par les trembles dans le sud du parc explique la présence d'espèces aussi intéressantes que la pie au bec noir, le moineau couleur d'argile et la grande poule des prairies. D'autres espèces répandues dans cette région sont l'oiseau-chat, l'ampélis des cédres, le viréo aux yeux rouges et le viréo chanteur, la fauvette jaune, le loriote de Baltimore, le moineau vespéral et le grand héron bleu.

Les oiseaux rapaces qui vivent dans le parc sont le faucon à queue rouge, l'aigle chauve, le faucon-pigeon, le hibou cornu et le grand hibou gris.

Objectif du plan:

Le réseau des parcs nationaux est conçu de façon à constituer une riche synthèse des paysages canadiens, des régions physiographiques, des habitats de la faune et des milieux écologiques. En se consacrant à la conservation de certains territoires, la Direction des parcs historiques nationaux assume la responsabilité d'en interpréter les caractéristiques particulières et de procurer des activités appropriées aux visiteurs. Les objectifs du plan peuvent être résumés comme suit:

1. Assurer la protection et la préservation des principales caractéristiques et des attraits exceptionnels du parc pour le bénéfice des générations futures.
2. Assurer, par un plan approprié d'aménagement et de zonage, la sauvegarde du caractère propre à chaque parc.
3. Fournir des éléments de base à la gestion et à l'activité des parcs.
4. Procurer les services susceptibles de permettre aux visiteurs la jouissance des attraits naturels des parcs; et
5. Fournir les installations nécessaires, telles que les terrains de camping, les aires de pique-nique, les routes et les sentiers, en vue de rendre le plus agréable possible le séjour des visiteurs.

Concept

Le but général du parc national de Prince Albert est d'offrir un parc naturel en milieu sauvage avec des centres d'activités pour permettre aux visiteurs d'accéder facilement aux trois principaux environnements du parc; la forêt boréale, le bois de trembles et les prairies dispersées du sud.

Selon le plan, les principales zones récréatives doivent être situées à proximité des grandes routes du parc à Waskesiu, à Narrows et au lac Sandy. Un quatrième centre sera érigé au lac Wabeno, si cette région était englobée dans le parc par suite des changements de limites proposés. On y accèdera par la nouvelle route de la Saskatchewan Pulp Company, qui bifurque vers le nord-ouest à partir de la route No. 2.

Les trois provinces des Prairies ayant beaucoup de centres purement récréatifs (comme ceux des lacs Emma, la Ronge, Anglin et Nesslin, pour n'en nommer que quelques uns situés dans la Saskatchewan), on a jugé que dans l'esprit de la Loi sur les parcs nationaux il était hautement important de réserver les vastes espaces des trois

principaux environnements du parc national de Prince Albert pour des voyages et des expériences en milieu sauvage. Ces trois espaces seront:

1. "Le milieu sauvage boréal" au nord du parc, incluant "la zone de canotage à la sauvagerie de Grey Owl", qui entoure le lac Kingsmere et vers l'ouest une succession de petits lacs et de ruisseaux. La colonie de pélicans du lac Lavallée, désignée comme zone de catégorie spéciale, jouira de la protection de ce même environnement.
2. "Le milieu sauvage des bois de trembles" englobe une grande partie de la moitié sud du parc; il comprend beaucoup de petits lacs et de bourbiers ainsi que les sources de nombreux ruisseaux et rivières.
3. "Le milieu sauvage des prairies", dans le sud-ouest du parc, comprend des étendues de prés et bien qu'il s'agisse d'une petite zone, elle est très significative.

Des routes conduiront à l'orée de ces zones sauvages pour permettre aux visiteurs d'accéder aux sentiers et aux voies de navigation par canot. La valeur historique de la cabane de Grey Owl a été reconnue lorsqu'on a inclus le lac Ajawaan dans la zone spéciale et on se propose d'y inclure également le lac Kingsmere pour faciliter l'accès de cette région par canot. Toutefois, étant donné la dimension du lac, on a également l'intention d'organiser des tournées sur des "canots de croisière." Cela permettra de recueillir dans les terrains de camping rudimentaires des excursionnistes à pied et des canoteurs et de donner le moyen d'accéder à la cabane de Grey Owl à tous les visiteurs qui ne pourraient autrement s'y rendre.

Zonage

Les exigences de l'aménagement et celles de la conservation ont dans les parcs nationaux un but commun — la préservation du décor naturel. Dès lors, le plan de zonage permet de déterminer le rôle spécifique d'utilisation de chaque secteur. A cette fin, on a établi cinq catégories fondamentales d'utilisation des terrains: catégorie I — zones spéciales; catégorie II — zones de délasserment en milieu sauvage; catégorie III — zones en pleine nature; zones IV — zones de délasserment en plein air; catégorie V — zones très fréquentées. La carte No. 2 montre la répartition de ces zones d'utilisation dans le parc national de Prince Albert.

But du zonage

Le zonage a pour but de déterminer les zones de terrains qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, nécessitent une gestion spéciale. Ainsi, par exemple, les méthodes administratives qui s'appliquent au centre d'accueil de Waskesiu (catégorie V) sont tout à fait différentes de celles qui conviennent à la zone de délasserment en milieu sauvage (catégorie II). Waskesiu fournit à de nombreux visiteurs une grande variété d'activités de plein air et pour cela il n'est pas nécessaire d'avoir un milieu sauvage.

En revanche, dans les zones de délasserment en milieu sauvage, le but est de stimuler des activités comme le canotage, la pêche et les excursions à pied. On n'y accède que par sentiers ou canots.

A mesure qu'on recueillera de plus amples données sur les habitats végétaux et animaux en fonction de l'influence des touristes sur eux, le zonage pourra être redéfini et les pratiques administratives pourront être améliorées en vue de la conservation de la faune et de la préservation des forêts et des terrains.

Critères de zonage:

Pour classer les zones particulières dans leurs catégories spécifiques, on a eu recours aux critères et concepts suivants:

1. Le classement est basé sur la détermination des caractéristiques naturelles et culturelles du parc, sur leur emplacement, leur étendue et leur qualité.
2. Des limites topographiques ou hydrographiques sont fixées à toutes les zones de délasserment en milieu sauvage (catégories I et II).
3. Les zones en pleine nature (catégorie III) ont pour objet de constituer un arrière-plan naturel aux corridors d'accès.
4. Les zones de délasserment de plein air (catégorie IV) comprennent les terrains nécessaires à l'aménagement d'installations tels que les terrains de camping et les centres d'accueil destinés aux visiteurs.
5. Les zones très fréquentées (catégorie V) comprennent les terrains réservés pour l'aménagement permanent du centre d'accueil de Waskesiu.
6. En classant chaque partie du parc dans une catégorie particulière, on tient compte de son degré d'aménagement actuel (voir carte No. 1).

7. Les possibilités futures en matière d'aménagement et de transport seront étudiées soigneusement afin de prévenir tout malentendu dans l'utilisation des terrains.

8. L'accès par route et par piste à des terres hautement protégées (catégories I et II) sera autorisé même s'il faut, pour les atteindre, traverser des zones qui exigent un degré moindre de protection. Toutefois, l'accès aux zones des troisième, quatrième et cinquième catégories ne sera pas autorisé en passant par les terres des première et deuxième catégories.

Définitions et exemples de catégories d'utilisation des terres:

Catégorie I, zones spéciales (54 milles carrés, 3.6 p. 100 de la superficie du parc)

Les zones spéciales sont celles qui possèdent des qualités exceptionnelles ou qui offrent des attraits particuliers qu'il importe de conserver et de protéger d'une façon très stricte. Elles sont de deux genres: les aires écologiques et celles pourvues de caractéristiques historiques ou culturelles.

Les aires écologiques renferment les principaux peuplements de végétaux, des bassins hydrographiques entiers, des habitats d'animaux et des secteurs de recherches spéciales du parc. La gestion et l'utilisation viseront à nuire le moins possible aux peuplements animaux et végétaux du parc. La gestion pourra se contenter de prévenir des désastres naturels ou des risques inacceptables qui pourraient endommager les caractéristiques naturelles des lieux. Les véhicules ne seront pas autorisés et certains secteurs même n'auront aucune voie d'accès. Là où il y en aurait, les visiteurs devront se contenter d'observer la nature, de l'interpréter et d'excursionner à pied pendant le jour seulement. Dans certaines grandes zones, les nuitées dans les terrains de camping rudimentaires seront autorisées.

Les caractéristiques historiques ou culturelles rappellent le rôle que la nature a joué dans l'histoire et la culture de l'homme. En dehors de quelques zones écologiques spéciales, des moyens d'accès seront fournis pour stimuler les visites dans les régions présentant un intérêt historique et culturel.

Tous les secteurs de la catégorie No I n'ont pas encore été déterminés. Cependant, on a pu déjà désigner trois régions

d'une superficie globale de 54 milles carrés. L'une se trouve à l'extrémité nord du parc autour du lac Lavallée et comprend la deuxième plus grande colonie de reproduction des pélicans au Canada. (La plus grande colonie se trouve sur les bords du lac Primrose, situé à la frontière de la Saskatchewan et de l'Alberta). Ces oiseaux ayant besoin d'un habitat inviolé par l'homme, l'entrée de cette zone sera interdite à moins d'autorisation spéciale. Dans le cadre du programme d'interprétation, on pourra permettre à partir de la berge du lac Lavallée une observation strictement contrôlée de ces oiseaux, en utilisant des jumelles. Pour assurer une complète protection de cette colonie de reproduction, l'inclusion de la partie nord du lac Lavallée à l'intérieur du parc est un sujet de haute priorité dans les discussions sur les limites du parc qui se déroulent entre le Ministère et la province.

La région située entre la rivière Esturgeon et le ruisseau Rabbit à l'extrémité sud-ouest du parc contient quelques bons exemples de prairies des plateaux. Cette zone ayant été réservée pour servir aux recherches faites sous les auspices du programme international de biologie a été placée sous protection spéciale sans la catégorie No. I et on espère que des ajustements des limites du parc en direction du sud vont permettre d'y inclure le confluent de la rivière Esturgeon et du ruisseau Rabbit.

Les études entreprises par le Service canadien de la faune décèlent des concentrations de loups dans la région du ruisseau Moose. Le rapport entre ces concentrations et les repaires où vivent les loups n'a pas encore été entièrement expliqué; cependant on estime que cette circonstance mérite de placer ce secteur sous la protection de la zone de lère catégorie. C'est donc le troisième secteur du parc de Prince Albert à avoir été jusqu'ici inclus dans la zone spéciale.

Les loups ont subi de lourdes pertes en nombre et en habitat à travers l'Ouest canadien, aussi leur présence dans le parc est importante en vue de la conservation du milieu. Des visites guidées pour aller entendre les hurlements des loups pourront faire partie d'un programme d'interprétation avancée. Si des études subséquentes arrivaient à découvrir d'autres lieux de rendez-vous de ces animaux, ces endroits pourraient être reclassifiés dans la catégorie I.

Pour que les lieux présentant un intérêt historique et culturel puissent être facilement accessibles aux visiteurs du parc, on pourra fournir des moyens de transport, surtout là où il y aurait des difficultés réelles à atteindre ces endroits. Un de ceux-ci est la cabane de Grey Owl sur le lac Ajawaan, qui doit être restaurée comme curiosité culturelle. Il y aura trois moyens d'y accéder; par canot — le mode de transport historique de la région; par bateau-croisière à travers le lac Kingsmere pour les gens qui ne savent ou ne peuvent canoter; et enfin par un sentier d'excursion qui passe à l'est du lac Kingsmere. Pour atteindre ce but, le lac Ajawaan sera inclus dans la catégorie I; alors les bateaux à moteur, à l'exception de celui qui servira aux croisières, seront interdits sur le lac Kingsmere.

On se rend compte qu'il y a encore dans le parc des choses uniques qui n'ont pas été découvertes ou appréciées à leur juste valeur. Aussi à mesure que de nouvelles études seront entreprises, d'autres zones pourront être classées dans la catégorie I. Cela pourrait s'appliquer notamment à des exemples remarquables de géomorphologie et à des prototypes de forêts.

Catégorie II, zones de délassement en milieu sauvage (1,136.1 milles carrés, 76.0 p. 100 de la superficie du parc)

Les zones de la deuxième catégorie ont pour rôle de maintenir un milieu récréatif sauvage. Des sentiers d'excursion, des terrains de camping rudimentaires et l'habitat naturel de la faune sauvage en constituent les principaux attraits. Cette catégorie occupe la plus grande partie du parc et pour les besoins de la description nous allons diviser cette zone en deux secteurs principaux:

1. Le milieu sauvage des bois de trembles, avec beaucoup de petits lacs et des hauteurs dans la partie sud du parc.

2. Le milieu sauvage boréal, dans la partie nord du domaine avec de grands lacs, reliés à des voies navigables par canot. Le lac Kingsmere, à l'austérité sauvage, est un point de départ excellent pour une randonnée aventureuse en canot; on peut entre autres choses atteindre de là la cabane de Grey Owl sur le lac Ajawaan.

On a proposé de baptiser la région à l'ouest du lac Kingsmere "la zone de canotage sauvage de Grey Owl". A l'ouverture du parc en 1927, on faisait du canot

de façon intensive dans cette région, mais depuis quelques années cette activité a quelque peu périclité et les portages ont été envahis par la végétation. Des travaux considérables devraient être entrepris dans cette région pour remettre en état les voies navigables et dégager les portages.

Un autre grand itinéraire de canot existe entre le lac Tourist et la limite est du parc; il suit le cours de la rivière MacLennan.

Le Ministère va préparer un guide pour les canoteurs du parc et des régions avoisinantes dans le but de favoriser ce mode de transport.

Catégorie III, zones en pleine nature (250 milles carrés, 16.78 p. 100 de la superficie du parc)

Ces zones représentent les limites du milieu sauvage. Elles servent en partie de tampon entre les terrains tout à fait sauvages et les

secteurs aménagés, offrent un fond de scène naturel aux installations et elles sont essentielles à la préservation du caractère sauvage du parc. Les terrains de la troisième catégorie sont, à plusieurs points de vue, les plus difficiles à définir et l'on pourrait presque les considérer comme une banque de terrains. Lorsqu'on connaîtra mieux ces régions, on pourra en rattacher certaines parties aux zones de la première et de la deuxième catégories. Il est peu vraisemblable toutefois, qu'on en classifie des sections pour incorporer aux zones de la quatrième catégorie. On y permettra d'une façon plus intense que dans la catégorie II des activités comme la pêche, les excursions et le camping rudimentaire. Les terres de la catégorie III seront traversées par des routes d'accès intérieures, on y trouvera des étalages-expositions le long des chemins, des centres d'interprétation, des sentiers d'interprétation et des terrains de pique-nique.

Cette zone comprend les lacs Crean, Hanging Heart, ainsi que la partie supérieure du lac Waskesiu le long de la route 264; elle comprend également un secteur à l'extrémité sud-est du parc.

Catégorie IV, zones de délassement en plein air (50,7 milles carrés, 3.4 p. 100 de la superficie du parc)

Les aménagements actuels et futurs sont limités par ces zones. Celles-ci comprennent les routes, les terrains de camping et les autres centres d'activité en plein air.

Comme exemple, citons la route-promenade circulaire autour du lac inférieur Waskesiu, les trois centres projetés de Narrows, des lacs Sandy et Wabeno ainsi que les bâtiments de la direction au passage de la rivière Esturgeon.

Colonie de pélicans blancs sur le rivage nord du lac Lavallée



Catégorie V, zones très fréquentées (5,2 milles carrés, 0,3 p. 100 de la superficie du parc)

En raison de la grande distance du parc des agglomérations urbaines, on a eu soin de développer pendant des années la communauté de Waskesiu de manière à ce qu'elle puisse servir les visiteurs. Cependant certains aménagements ne conviennent pas à un parc national et on songe à les reloger dans un des nombreux centres récréatifs de la région avoisinante. La réorientation de Waskesiu comme centre d'accueil pour les visiteurs d'un parc national a déjà fait l'objet d'un rapport d'experts préparé en 1965. La majorité des propositions formulées alors sont en train d'être mises en oeuvre. Le plan continuera à être mis à jour s'il fallait procéder à des remaniements rendus nécessaires par des changements constants.

Résumé de l'aménagement des terrains de camping

Numéro de la catégorie	Nom de la catégorie	Superficie en milles carrés	Pourcentage de la superficie du parc	Exemples de la catégorie
I	Spéciale	54.0	3.6	Lac Lavallée
II	Délassement en milieu sauvage	1136.1	76.0	Zone de canotage sauvage de Grey Owl
III	Zones en pleine nature	250.0	16.7	Lac Sandy
IV	Délassement en plein air	50.7	3.4	Lac Wakesiu inférieur
V	Zones très fréquentées	5.2	0.3	Waskesiu
		1496.0	100.0	

Caté- gorie	Nom	Définition	Utilisation appropriée	Aménagement approprié
I	Spéciales	Régions uniques sur le plan écologique, biologique ou autre	Etude du milieu Etudes écologiques ou historiques, observation de la nature	Interprétation
II	Délassement en milieu sauvage	Zones naturelles	Marche à pied, canotage, observation de la nature, équitation, pêche	Emplacements de camping en milieu sauvage
III	En pleine nature	Régions naturelles modifiées par l'homme	Natation, canotage, pique-nique, camping, équitation, observation, pêche	Emplacements de camping semi-équipés, pique-nique, routes
IV	Délassement en plein air	Zones d'activité destinées à une fréquentation relativement considérable	Camping, natation, canotage, pique-nique, pêche, corridors routiers	Terrains de camping, centres de services aux visiteurs
V	Très fréquentées	Ambiance urbaine à l'intérieur du parc	Magasins, divertissements, services aux visiteurs, complexe administratif	Hôtels, motels, magasins, logement

La conservation des ressources, l'aménagement et l'interprétation sont les trois principales activités qui correspondent aux objectifs de la politique des parcs, laquelle vise à préserver les zones naturelles et à les mettre à la disposition des visiteurs pour les encourager à en profiter et à les apprécier. Les objectifs d'un parc sont donc:

- de mettre les visiteurs en contact avec le milieu naturel pour favoriser leur compréhension des forces primitives de la nature et stimuler leur appréciation de l'écologie du parc;
- de mettre au point et de présenter des programmes qui renseignent les visiteurs sur les caractéristiques du parc et éveillent leur curiosité et leur intérêt pour l'histoire naturelle et la vie au grand air;
- de stimuler les activités de plein air qui sont compatibles avec la raison d'être du parc;
- de fournir en accord avec la politique de zonage un système adéquat de routes, de sentiers et de voies de canotage à travers le parc;
- de fournir les installations et les services publics nécessaires aux visiteurs du parc;
- d'empêcher la dégradation des caractéristiques du parc.

Conservation des ressources

Le programme de conservation a pour objet d'empêcher tout ce qui peut détériorer les ressources naturelles. Le plan d'utilisation des terrains, l'application stricte des règlements des parcs nationaux concernant la protection de la faune sauvage et des autres ressources, des programmes de gestion constructifs visant à maintenir l'équilibre des peuplements de végétaux et d'animaux, et des mesures correctives adéquates comme la lutte contre les maladies chez certaines espèces végétales ou animales, sont parmi les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but.

Le programme a également pour but de coordonner la protection du décor naturel du parc avec les utilisations et les aménagements projetés afin d'assurer sa fréquentation optimale et de favoriser le plaisir des visiteurs. L'objectif visé est le maintien, dans la mesure du possible, de l'équilibre naturel des divers peuplements.

Il y a deux importantes façons d'envisager le problème de la conservation des ressources, soit le "concept évolutif" et le

"concept de l'époque". Pour conserver une certaine souplesse d'action, on n'applique jamais avec rigidité l'un ou l'autre des deux concepts.

Dans la région occupée par le parc national de Prince Albert, on découvre les effets des dépôts glaciaires par le nombre de lacs à tous les stades de remplissage, avec des traces d'argile glaciaire et diverses moraines. La poussée végétale ultérieure due aux conditions climatiques a abouti à la formation des forêts boréales et de trembles, entremêlées avec des restes dispersés de prairies. Dans certaines parties du parc, des activités humaines comme l'exploitation du bois ou le pâturage ont altéré le paysage. Ainsi selon le concept évolutif le processus de remplissage des lacs ou la succession naturelle des plantes vers une végétation stabilisée devrait pouvoir s'accomplir sans l'intervention de l'homme. L'observation de tels processus naturels s'applique aux zones des catégories I et II.

La gestion selon le concept de l'époque prévoit la gestion des ressources de manière à conserver au parc le caractère qu'il avait à un moment donné. Au parc national de Prince Albert beaucoup de caractéristiques intéressantes pourront être ainsi conservées. Par exemple, les zones de végétation des prairies pourraient disparaître si les incendies périodiques rendus nécessaires pour le maintien de certaines caractéristiques

n'étaient pas autorisés. Pour conserver ces zones à l'intérieur du parc, il faudrait donc recourir de temps en temps à des incendies artificiels et contrôlés. L'influence de l'homme moderne a modifié à des degrés divers l'équilibre et l'atmosphère de la nature du parc. Ainsi, les transformations apportées aux terres qui entourent celui-ci tendent à en faire une île, ce qui provoque des effets fâcheux sur la faune sauvage. Ces effets, heureusement, sont atténués lorsqu'il s'agit du parc national de Prince Albert, qui est éloigné de toute grande agglomération humaine et dont les terres adjacentes n'ont pas été de ce fait soumises à une exploitation intensive.

Il semble que le parc aura un rôle de plus en plus important à jouer comme refuge de la faune sauvage lorsque des terres seront attribuées à l'agriculture dans le sud et qu'à l'est, d'autres terres seront utilisées à des fins récréatives. D'autre part, on croit que la plupart des forêts entourant la partie septentrionale du parc seront soumises à la coupe.

Les routes, les terrains de camping, les centres d'accueil et le nombre croissant de visiteurs sont autant de facteurs importants qui influencent les conditions naturelles du parc. Le zonage et le soin apporté à la conception et à l'emplacement des aménagements n'élimineront pas entière-

Voici un exemple de remplissage naturel d'un lac, en vertu du concept évolutif.



ment ces influences néfastes sur le milieu naturel, mais les neutraliseront ou, tout au moins, les réduiront au minimum. La préparation et la mise à jour d'un inventaire des ressources naturelles du parc sont des mesures essentielles dans un programme de conservation. Bien qu'on sache déjà beaucoup de choses au sujet du parc, l'élaboration d'un inventaire complet est un besoin urgent.

Les populations de mammifères subissent, on le sait, des fluctuations cycliques. Au cours des années, les chiffres concernant certains animaux ont varié considérablement selon les réserves alimentaires disponibles. L'actuelle politique de conservation de la flore tend à stimuler l'accroissement des forêts de conifères au détriment des arbres et des arbrisseaux caducs, qui servaient d'aliment aux espèces animales.

Le système envisagé de classification des terrains s'étend à des secteurs qui sont entièrement protégés et préservés. Parmi ces secteurs, il s'en trouve de plus petits où l'influence des forces de la nature s'exerce avec un minimum d'intervention humaine. D'autres secteurs pourront être établis où, en vertu du concept de l'époque en matière de gestion, il sera possible de protéger et de perpétuer des espèces végétales et animales telles qu'elles étaient à une certaine période de leur évolution naturelle.

Un important travail de cartographie et de recherche doit être effectué pour établir les peuplements végétaux et animaux du parc. Ces études faciliteront l'examen des limites des zones d'utilisation, les effets provoqués par les routes, les terrains de camping et les autres aménagements, actuels et futurs, définis par le plan. De telles recherches permettront aussi d'établir des points de repère pour évaluer l'influence de l'homme sur le milieu ambiant et elles mettront en relief la nécessité de conserver intacts des spécimens de grands peuplements végétaux et d'animaux, afin de les comparer avec ceux des autres zones qui ont été modifiées sous l'influence de la civilisation.

Plantes

Le revêtement végétal, les arbres, les arbrisseaux, les herbes et les pâturages, font partie des ressources vivantes et changeantes du parc. Leurs conditions et leur équilibre peuvent être sérieusement compromis par l'homme. Une protection insuffisante contre les incendies pourra

entraîner d'un seul coup la perte injustifiable de vastes portions du parc. D'autre part, s'il n'y avait pas de sinistres naturels, il y aurait un déséquilibre fâcheux entre les divers systèmes écologiques représentés dans le parc. De même, il faut surveiller constamment les dangers qui peuvent résulter de la destruction par la maladie et les insectes d'une grande partie de la couverture forestière.

De tels événements pourraient être considérés comme des cas typiques de catastrophes naturelles dans les grandes zones sauvages, mais ils seraient inadmissibles dans les zones des catégories III, IV et V. Bien qu'une grande zone d'arbres brûlés par l'incendie ou détruits par les insectes ou la maladie puisse être un intéressant sujet d'interprétation de la nature, elle ne saurait constituer un emplacement agréable pour un terrain de camping.

Dans le parc national de Prince Albert, comme dans d'autres parcs nationaux, l'accent a été mis surtout sur la protection maximale de la forêt contre le feu, les insectes et la maladie. Toutefois, avant la fondation du parc, l'incendie était un des principaux facteurs de modification du paysage; la couverture végétale en témoigne encore aujourd'hui. La grande variété des habitats et la diversité des plantes font partie intégrante des biens du parc et contribuent à sa beauté. Il pourrait cependant devenir nécessaire de permettre aux forces destructrices de la nature d'agir plus librement ou bien d'introduire un contrôle artificiel, surtout si les communautés des prairies devaient être maintenues.

La faune

L'étude des populations animales dans le parc constitue une tâche de tous les jours. De telles études ont pour objet de déterminer quels sont les animaux indigènes, quelle est l'abondance de chaque espèce par rapport à l'habitat disponible et quelles mesures doit-on prendre pour maintenir l'équilibre entre les populations animales et les habitats existants. Ainsi, par exemple les castors, qui ont été exterminés par les trappeurs dans cette région, y ont été réintroduits vers 1930 par Grey Owl et constituent aujourd'hui une population animale largement distribuée à travers le parc.

De même, un troupeau modèle de 20 bisons vit dans un enclos près de l'entrée sud. Il faudra cependant songer à le reloger au cas où cette partie du parc, située le

long de la route Cookson, lui soit enlevée lors de l'éventuel réajustement des limites. Une étude sera alors entreprise pour déterminer s'il est souhaitable de lâcher les bisons en liberté dans la zone des prairies.

Les approvisionnements en poissons étaient surtout déterminés dans le passé par les besoins des pêcheurs. Des méthodes plus scientifiques vont être maintenant adoptées pour fournir une plus grande variété d'espèces indigènes tout en maintenant l'équilibre avec le milieu aquatique et la nourriture disponible. Pour conserver intactes les zones en milieu sauvage, certaines nappes d'eau seront maintenues à l'état naturel, c'est-à-dire qu'on ne les approvisionnera pas en poissons et que la pêche y sera prohibée. On se propose d'éliminer l'actuel établissement de pisciculture. Tout programme futur ayant trait à l'empeisonnement sera entrepris en coopération avec la province de la Saskatchewan.

Des recherches supplémentaires seront effectuées à travers les cours d'eau du parc pour déterminer les capacités aquatiques, l'existence de nourriture, la croissance des poissons et les besoins de la pêche. Le résultat de ces recherches permettra de prendre de nouvelles mesures de gestion.

Les oiseaux font partie intégrante de la faune du parc et ils reflètent le caractère de cette combinaison originale de la forêt boréale, de la forêt de trembles et des prairies. Tout plan futur du parc doit tenir compte et comprendre leurs besoins en matière d'habitat. La réserve de pélicans du lac Lavallée a déjà été reconnue et a été classée dans la catégorie spéciale. Des études permettront de découvrir d'autres habitats d'oiseaux, ainsi que les endroits où ils se reposent et où ils se nourrissent.

La conservation et les gardes

La mise en application et l'exécution des diverses parties du programme de conservation relèvent principalement des gardes qui bénéficient des conseils et de l'aide des spécialistes du Ministère et d'autres organismes gouvernementaux. Le Service canadien de la faune, le ministère des Pêches et Forêts, le bureau de météorologie du ministère des Transports et le Conseil national des recherches fournissent l'assistance principale.

La conservation est la tâche essentielle des gardes. Pendant l'élaboration du programme de conservation des ressources, ce

sont eux qui donnent des avis logiques et pratiques, ce sont eux également qui vérifient la situation dans les zones et qui décèlent les conditions exceptionnelles qui nécessitent une action immédiate. Les gardes jouent également un rôle important dans le domaine des relations publiques. Ils fournissent des renseignements généraux aux usagers, ils font respecter les règlements de sécurité, ils surveillent les excursions dans les régions dangereuses. Ils procèdent aux opérations de recherches et de sauvetage dans le cas de visiteurs perdus ou blessés. Trouver les touristes égarés en forêt, secourir les nageurs, aider les canoteurs font partie des principales responsabilités des gardes. Ils appliquent aussi les règlements visant à protéger les animaux sauvages contre les braconniers et contre les visiteurs faisant preuve de cruauté. De même, ils s'assurent que les propriétaires d'animaux domestiques — chiens, chats ou bétail égaré — se conforment aux règlements du parc.

La protection du milieu

Toute activité humaine contribue à altérer le milieu naturel d'un parc. Cependant, l'homme, en qualité d'observateur et de collaborateur, a un rôle à jouer dans le parc. Aussi est-ce à la Direction des parcs nationaux qu'il incombe de prévenir les exagérations en en contrôlant le progrès et l'utilisation.

Un style architectural sera choisi pour l'ensemble du parc et les bâtiments privés. Les aménagements seront conçus avec soin de façon à ce qu'ils respectent le style, s'harmonisent avec le décor naturel et se conforment aux règles de contrôle de la pollution.

Le bruit des machines préoccupe de plus en plus le pays tout entier; aussi est-il particulièrement important de l'enrayer dans les parcs nationaux pour en préserver la quiétude. Les embarcations à moteur continueront à être tolérées sur certains lacs du parc national de Prince Albert, mais aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans les zones des catégories I et II, à l'exception toutefois du bateau croisière, qui circulera sur le lac Kingsmere. Partout ailleurs une surveillance sévère sera exercée quant à la fréquence et à la manière d'utiliser les véhicules-moteur, y compris les motoneiges.

Interprétation

L'interprétation du parc a pour but de stimuler chez le visiteur son sens de l'observation, de lui faire comprendre et apprécier le milieu naturel du parc par rapport à lui-même en lui expliquant ce parc par des tours guidés, des conférences illustrées par des diapositives, des sentiers d'interprétation, des étalages-expositions, des centres d'interprétation et des publications. Bien que le but premier du réseau des parcs nationaux soit la conservation et la protection de prototypes de paysages canadiens, la création de tels parcs ne serait pas suffisante. Dès lors, le programme d'interprétation tente d'établir un contact avec le visiteur pour l'aider à apprécier les valeurs naturelles qui sont conservées dans les parcs nationaux. Grâce à ce programme, on espère que le parc et son milieu — c'est-à-dire sa géologie, son relief, sa flore, sa faune et son histoire humaine — donneront au visiteur une meilleure compréhension de la valeur de son héritage naturel.

Processus d'interprétation

Pour être efficace, l'interprétation doit être fondée sur la connaissance. Les renseignements sur les aspects biologiques, géologiques et historiques du parc sont d'abord compilés par les naturalistes qui en font l'inventaire en collaboration avec les gardiens du parc. Les données rassemblées sont ensuite évaluées et présentées aux touristes d'une façon intéressante et variée. C'est là le processus de l'interprétation dont le programme comprend deux éléments essentiels: l'inventaire et l'interprétation.

Thème d'interprétation

Le plan-cadre provisoire établit un thème d'interprétation pour chacun des parcs nationaux. Autour de ce thème, on crée des programmes et on aménage diverses installations pour mieux permettre aux visiteurs de recueillir des impressions propres au milieu naturel d'un parc donné.

Le parc national de Prince Albert, situé au milieu de la large ceinture de transition qui va, à travers les Prairies, des Montagnes Rocheuses au Bouclier canadien, est une région d'un intérêt très spécial. La vraie forêt boréale est située au nord; la véritable prairie aux herbes courtes est au sud. Entre les deux on trouve un mélange de forêt de trembles et de forêt boréale, entrelacé par

de petits espaces de cette prairie que l'on trouve dans l'angle sud-ouest du parc.

Du point de vue physiographique, le parc se présente comme un plateau ondulé d'une altitude moyenne de 1,800 pieds, et qui, avec ses crêtes et ses moraines d'argiles glaciaires, s'élève jusqu'à 2,300 pieds d'altitude.

Chaque parc national est un musée vivant en plein air, qui adopte un thème unique. Celui du parc national de Prince Albert pourrait être "de la forêt à la prairie" à cause de la diversité de la végétation qu'on y trouve.

Moyens d'interprétation

L'interprétation des parcs est une fonction et un art en pleine expansion. Elle est servie par un arsenal neuf de méthodes, de moyens, d'équipement et d'attitudes.

Les moyens d'interprétation les plus souvent utilisés sont les centres d'interprétation, les théâtres de plein air, les étalages sur place, les sentiers d'interprétation, les panneaux d'information et les publications. Le centre d'interprétation de Waskesiu a besoin d'être réaménagé et relagé dans un endroit plus approprié, mais entre-temps il remplit malgré tout un rôle important en introduisant le visiteur dans le milieu naturel du parc.

Des théâtres de plein air existent déjà à Beaver Glen, à Waskesiu et à Narrows; on y présente des conférences illustrées avec des diapositives et des films.

Il semble que la construction d'un petit centre d'interprétation débutera à l'automne 1971 sur les hauteurs surplombant le lac Sandy. Ce centre comprendra un sentier auto-guidé, un étalage-exposition et un belvédère de 40 pieds.

Des étalages sur place et des panneaux vont contribuer à expliquer la signification de certaines caractéristiques et de certaines zones. Ces installations seront petites, n'auront ni personnel ni service, mais seront dispersées assez largement à travers le parc. Leur but sera non seulement d'interpréter des phénomènes permanents, mais aussi d'interpréter des événements récents comme les incendies, les inondations, les dommages causés par les tempêtes et les changements de toute sorte; bref, elles montreront que la nature n'est pas statique, mais qu'elle est dynamique et en proie à un perpétuel renouvellement.

Les étalages sur place et les panneaux vont interpréter:



- a) le milieu des prairies
- b) le milieu de la forêt de trembles
- c) le milieu de la forêt boréale
- d) les crêtes glacées du lac Waskesiu
- e) l'histoire de Grey Owl
- f) le plateau
- g) la morphologie glaciaire du parc.

Plusieurs de ces étalages sur place donneront accès à des sentiers d'interprétation pour rendre plus facile l'examen de la curiosité exposée.

Les sentiers d'interprétation sont conçus pour diriger les visiteurs vers des zones particulièrement riches en beautés naturelles. En principe, ces sentiers ramènent les excursionnistes à leur point de départ sans les obliger à refaire le même trajet. Ils sont assez courts et faciles pour que des gens de tout âge et de toute condition physique puissent les emprunter. Certains permettent d'interpréter la nature soi-même en utilisant des brochures ou des panneaux explicatifs disposés le long du parcours. Dans d'autres cas, un naturaliste du parc accompagne les visiteurs pour des tours guidés.

Les sentiers d'interprétation autonome et ceux où le visiteur obtient l'assistance d'un naturaliste sont situés à proximité du lac Waskesiu, à Mud Creek, Running Pine, Tea-pail et Two Rivers. Le personnel des naturalistes du parc étudie la possibilité d'aménager des sentiers non-interprétatifs.

On a déjà commencé à se servir de bateaux pour faire de l'interprétation sur le lac Waskesiu. Ce programme pourrait être étendu aux lacs Crean et Kingsmere, lorsqu'ils seront dotés de bateaux-croisières. Sur le lac Kingsmere notamment, un tel bateau sera particulièrement nécessaire pour accéder à la cabane de Grey Owl lorsque les embarcations moteurs seront prohibées.

Publications d'interprétation

Le visiteur peut obtenir des ouvrages d'interprétation en s'adressant au personnel d'interprétation du parc. Les publications se présentent sous plusieurs formes; le touriste y trouvera de quoi enrichir ses connaissances sur les richesses naturelles et culturelles du parc, et il pourra également recueillir des renseignements sur son propre séjour.

Un naturaliste du parc escorte des visiteurs dans un sentier d'interprétation

Plan d'aménagement

La fourniture d'installations destinées aux visiteurs et aux fonctionnaires du Ministère constitue le principal aspect du programme d'aménagement. Le plan de zonage en détermine l'emplacement et le nombre, compte tenu de la capacité d'accueil de chaque zone. Cette capacité est basée sur les possibilités physiques et les conditions ambiantes du territoire.

Lorsque la capacité d'accueil d'une installation est atteinte, on doit prévoir la construction de nouveaux aménagements compte tenu, selon les critères de base, des besoins de la zone concernée. C'est la raison pour laquelle la planification est si importante. A mesure que les besoins d'utilisation des visiteurs augmentent, un niveau maximum pourra être atteint au delà duquel l'addition de toute nouvelle installation pourrait nuire à la nature du parc. Pour obvier à cela on dispose d'un certain nombre de solutions parmi lesquelles il y a la possibilité d'agrandir le parc, de créer de nouveaux parcs, de stimuler l'installation d'établissements commerciaux hors du parc. Eventuellement il pourrait devenir nécessaire de limiter pendant une journée donnée le nombre de visiteurs dans certains secteurs du parc.

Critères et mesures d'aménagement

1. Les aménagements seront compatibles avec la classification de la zone dans laquelle ils seront effectués.
2. Les nouvelles routes seront tracées et construites en fonction surtout du paysage et non seulement de leur but pratique.
3. Les belvédères seront érigés aux endroits susceptibles de mettre en relief les particularités et les attraits du milieu environnant.
4. Les sentiers et les voies navigables feront partie d'un réseau intégré de voies de communication et leur tracé sera conçu de façon à favoriser une appréciation optimale des beautés naturelles du parc.
5. Les services pour les activités diurnes seront séparés des installations de camping, tout en se trouvant à peu de distance de celles-ci.
6. L'aménagement des futures installations sera étroitement surveillé du double point de vue architectural et paysager.

Routes d'accès et circulation

Les principales routes d'accès au parc national de Prince Albert sont les routes No 264 et 263, respectivement à l'est et au sud. Des points d'accès secondaires viendront du nord et de l'ouest.

Comme le montre la carte No 2, les emplacements des routes du parc se trouvent dans les zones de la troisième et quatrième catégories.

On ne prévoit aucune nouvelle construction de routes pour le moment, mais on envisage d'améliorer des routes existantes en les rendant plus compatibles avec le milieu ambiant. Un certain nombre de longs tronçons de routes droites doivent être refaits pour les rendre plus pittoresques.

On se propose d'établir à First Narrows un petit bac pour voitures afin de créer une route-promenade circulaire autour du lac Waskesiu inférieur. La route vers la rivière Kingsmere se terminera au bout du lac Waskesiu par une modeste rampe de lancement de bateaux située dans un secteur d'utilisation diurne.

On propose de créer une promenade à sens unique pour l'interprétation de la

forêt de trembles et les prairies des plateaux. Cette route commencerait au centre récréatif du lac Sandy pour y revenir en suivant l'itinéraire que voici: Elk Trail, Fish Lake, Camp I Lake, Hunters Lake et Rabbit Creek en passant par les prairies à la frontière sud du parc.

La route de service des gardes qui longe le côté ouest du parc doit être convertie en une piste pour marcheurs et cavaliers à l'ouest de la route Cookson afin d'éliminer de la vallée de la rivière Esturgeon toute circulation automobile. La future route pour le parc provincial du lac Nesslin passera à l'extérieur du parc.

La route carrossable vers les lacs Trappers et Namekus sera maintenue, mais celle qui donne accès au lac Anglin sera fermée jusqu'à la fin des discussions au sujet du réajustement des limites du parc. A l'exception des routes Cookson et Big River, l'accès au poste de gardes de la rivière Esturgeon et les nombreuses entrées dans le parc du côté du sud et de l'ouest seront éliminés pour mieux surveiller le parc et réduire les incidents soulevés par les braconniers.

"First Narrows" au lac Waskesiu. Un raccordement est projeté ici, (possiblement un petit traversier) pour permettre une promenade autour du lac Waskesiu inférieur.



Pistes et sentiers

Les sentiers jouent un rôle important dans l'ensemble de la circulation du parc. Beaucoup de zones éloignées ne sont accessibles que par ce moyen.

Jusqu'ici les excursions à pied ont été négligées; cela est peut-être partiellement dû au manque d'information adéquate et à l'absence de signes sur des sentiers peu visibles. Cependant il existe beaucoup de régions où des sentiers peuvent être tracés et à l'avenir on mettra l'accent sur cette forme d'utilisation du parc. Un plan prévoit des sentiers pour marcheurs, cavaliers et cyclistes.

Voici les sentiers et pistes que l'on se propose d'établir:

- a) sentiers pour marcheurs, cavaliers et cyclistes autour du lac Waskesiu;
- b) sentier pour marcheurs le long de la rivière Spruce;
- c) sentier pour cyclistes et cavaliers entre Waskesiu et le centre récréatif du lac Sandy;
- d) sentier pour marcheurs autour du lac Amyot;
- e) sentier pour marcheurs à l'est du lac Kingsmere vers la cabane de Grey Owl et de là au nord vers le lac Wabeno;
- f) utilisation des sentiers Moose, Loft-house, 56, 57, et de la frontière pour marcheurs et cavaliers.

L'aménagement de nouveaux sentiers, un programme de panneaux et la construction de campings rudimentaires stimulera la pratique de ce sport dans l'arrière-pays du parc.

Canotage

Les deux principales activités du parc sont le canotage et la pêche. Dans le passé, on a attaché peu d'importance au genre de bateaux utilisés sur les divers lacs du parc avec ce résultat que sur toutes les nappes d'eau en contact direct avec les routes, on utilisait des embarcations à moteur. Il s'agit des lacs Waskesiu, Hanging Heart, Crean, Lost, Kingsmere, Bagwa, Lily, Namekus, Trappers, Anglin, Sandy, Fish et Camp I.

Il serait très souhaitable que le parc national de Prince Albert débarrasse quelques lacs aisément accessibles du bruit et du dérangement occasionnés par les embarcations à moteur, et cela d'autant plus qu'il existe à proximité, à travers la province, des lacs où l'on peut pratiquer la pêche et user de moteurs puissants sans aucune restriction. A cause du lien historique du lac Kingsmere et de Grey Owl et parce que ce

lac sera le point de départ des tournées croisières, on a jugé opportun de le proclamer lac semi-sauvage et d'en bannir les bateaux à moteur individuels. Toutefois étant donné la dimension du lac et le fait que beaucoup de personnes veulent visiter la cabane de Grey Owl et sa tombe près du lac Ajawaan, on a reconnu la nécessité d'utiliser un bateau croisière, qui donnera également accès à des camps rudimentaires ainsi qu'au portage d'Ajawaan. La petite voie ferrée qui existe sur le flanc du lac Kingsmere continuera à être utilisée pour le transport de bateaux sans moteur. Plus tard on se propose d'éliminer les bateaux à moteur sur les lacs Trappers, Fish et Camp I. Dès lors, dans l'avenir, les embarcations à moteur ne sillonneront que les lacs Waskesiu, Hanging Heart, Crean, Lost, Namekus et Sandy, soit un total de 78 milles carrés.

Installations d'accueil pour les visiteurs

Les installations d'accueil à l'intérieur du parc datent des premiers temps de celui-ci car il fallait remédier aux inconvénients dus à la distance des grands centres de peuplement.

Waskesiu est le principal centre d'accueil pour visiteurs; il leur offre des activités récréatives et la possibilité d'y passer la nuit. Son aménagement visera de plus en plus à ce qu'il soit compatible avec les exigences des parcs nationaux.

A Narrows on peut également passer la nuit ailleurs que sur un terrain de camping. Les seuls autres hébergements nocturnes que l'on puisse obtenir se trouvent dans les modestes auberges de jeunesse situées près des centres d'activité.

Terrains de camping

Les techniques de camping évoluent et s'améliorent constamment en même temps que croît la demande pour de nouvelles installations. Il y a quelques années, un petit nombre d'enthousiastes pratiquait le camping. Toutefois depuis peu, il est devenu le mode de transport et de vacances le plus populaire et le plus attrayant. L'emploi de caravanes compactes et de tentes-roulottes augmente chaque année. De nombreux campeurs viennent des centres urbains, et tandis que certains réclament des services spéciaux, d'autres trouvent dans leurs maisons roulantes toutes les commodités dont ils ont besoin.

Directives pour l'aménagement des terrains de camping

Les directives ci-dessous sont à la base d'un programme d'aménagement de terrains de camping:

1. Les terrains de camping seront aménagés en fonction de la demande prévue, suivant les normes maximales d'accueil définies dans le résumé qui suit.
2. L'emplacement des terrains de camping et la gamme des services qui y correspondent varieront du type primitif et rudimentaire au type d'un camp moyen n'offrant que des services restreints, mais situé à proximité d'un lac.
3. Les principaux terrains de camping seront conçus pour desservir également les propriétaires de tentes et de caravanes. Comme ces dernières sont de plus en plus équipées, aucune installation particulière ne sera prévue à leur intention.
4. Des dispositions minimales seront prises pour le camping d'hiver, dont les installations seront accrues ou diminuées en fonction de leur utilisation.
5. Des normes seront établies quant au nombre et au genre de services dont seront dotés les divers terrains de camping.

Emplacement et possibilités d'accueil des terrains de camping

Le tableau ci-dessous fait voir l'emplacement et les possibilités d'accueil des terrains de camping déjà existants ou à établir. L'on se reportera à la carte n° 2 pour déterminer leur situation géographique.

Cette quantité d'emplacements pour campings — actuels et futurs — satisfera aux besoins pendant un certain temps, d'autant plus que le nombre des terrains provinciaux s'accroît constamment hors du parc et qu'ils sont mieux répartis à l'intérieur de celui-ci.

Il sera cependant nécessaire d'ajouter des campings rudimentaires lorsque le plan d'expansion du réseau de sentiers et parcours en canots sera mis en application. Leurs emplacements et leurs dimensions dépendront des études entreprises sur ces voies de communications.

Les camps rudimentaires qui existent actuellement sur les lacs Crean et Kingsmere seront conservés.

Camping collectif

Le camping de groupe est l'une des formes d'utilisation des parcs les plus caractéristiques et il est encouragé à travers le réseau

Résumé de l'aménagement des terrains de camping

Terrains de camping avec accès par route	Emplacements existants	Futurs emplacements
Waskesiu (tentes)	58	—
Waskesiu (caravanes)	120	160
Beaver Glen	214	214
The Narrows	60 (réaménagés)	100
Lac Sandy	25 (réaménagés)	50
Lac Namekus	25	25
Lac Trappers	5	5
Lac Wabeno	—	50
Camping collectif Namekus	—	40
Total	507	644

des parcs nationaux. Des emplacements pouvant accommoder des groupes organisés de campeurs, sous la tente ou avec des sacs de couchage, seront aménagés pour être utilisés par des organisations dont les programmes comprennent le type de camping et d'activités de plein air compatibles avec les régions naturelles du parc. On projette d'aménager au lac Namekus un terrain de camping de groupe pour 40 personnes; il sera voisin mais séparé du camping actuel. Cette installation remplacera le camping collectif de South Bay, mal situé par rapport au sentier en pleine nature de Mud Creek.

Abris rudimentaires

Des abris rudimentaires seront fournis dans les coins les plus reculés du parc, en relation avec le réseau de pistes. Comme ces aménagements devront être réalisés en milieu sauvage, les emplacements seront choisis en vue de causer le moins de dommages possibles au paysage environnant. On pourra également transformer en abri des cabanes désaffectées, qui servaient aux gardes en mission de patrouille; il y en a une, par exemple, au carrefour des sentiers Moose et 57.

Aménagement futur de camping

Les autres besoins en emplacements de camping, en dehors de ceux qui appartiennent à la catégorie dite primitive, devront être comblés à l'extérieur du parc. L'étroite collaboration qui existe avec les autorités provinciales permettra d'encourager la création de tels terrains, qui seront exploités par la province ou par des intérêts privés.

Activités de plein air

En dehors du camping et du programme d'interprétation, le parc national de Prince Albert offre à ses usagers un vaste choix d'activités de plein air. Jusqu'ici le visiteur recherchait surtout la détente, pratiquait la natation, se livrait aux plaisirs de la pêche, pique-niquait ou contemplait le paysage. De telles occupations nécessitent cependant un minimum d'installations sous forme de terrains de pique-nique, de belvédères et de panneaux indicatifs.

Les terrains de pique-nique et les belvédères sont prévus par le programme d'amélioration des routes et leurs emplacements seront choisis en fonction des relevés de circulation à travers le parc. Le réseau de sentiers sera élaboré de manière à rendre plus accessibles les curiosités les plus remarquables du parc.

Chaque activité de plein air et chaque programme ont fait l'objet d'études séparées, mais le plan-cadre englobe tous ces éléments, y compris les projets de sentiers, de stationnement le long des routes, de points d'intérêt, de campings rudimentaires, de pêche etc, dans un programme général d'interprétation. De cette façon, le visiteur pourra choisir le genre d'activité ou d'occupation qui l'intéresse et rendre ainsi plus profitable son séjour au parc.

Loisirs d'hiver

Les voyages étant devenus plus faciles en hiver, on peut s'attendre à ce qu'un nombre croissant de touristes visitent le parc de décembre à mars. Il n'y a cependant aucun

projet spécial d'aménagement pour les activités récréatives hivernales.

Deux pistes de motoneiges ont été établies durant l'hiver 1968-1969. L'une, située à proximité de Waskesiu, a trois milles de long, l'autre, qui relie le lac Sandy au lac Waskesiu, est longue de 15 milles.

Moins d'une demi-douzaine de groupes a profité de la piste de 15 milles pendant l'hiver 1969-1970 et encore la majorité des usagers ne se conformait pas aux règlements en vigueur. Ce manque apparent d'intérêt pour la pratique de ce sport à l'intérieur du parc s'explique facilement. Il y a, en effet, abondance d'emplacements pour se livrer au plaisir de la motoneige dans le secteur général; le parc est trop éloigné de Prince Albert; et enfin la neige y est trop molle.

Les pistes pour motoneiges seront supprimées après l'hiver 1970-1971 à cause de leur faible utilisation et aussi des dommages que ce genre de véhicules peut occasionner à la couverture du sol et à la faune.



La limite est du parc traverse le lac Namekus. Il est question d'étendre cette limite vers l'est pour inclure le lac en entier.

Limites du parc

Des négociations ont été entreprises entre le gouvernement fédéral et celui de la province afin de rectifier les limites du parc national de Prince Albert. Ces négociations visent à inclure dans le domaine des réseaux de lacs et de rivières et à en exclure d'autres qui sont coupés par les limites.

L'adjonction de deux zones est primordiale: le territoire au nord du lac Lavallée afin de donner une plus grande protection à l'habitat des pélicans et les prairies situées dans l'angle sud-ouest du parc.

Les lacs Wabeno, Tourist, Namekus, Anglin, Nova, Osten et Strange font également l'objet de négociations. On propose en revanche d'exclure le secteur de la route Cookson parce qu'il ne dessert pas les intérêts du parc. Enfin on discutera de la possibilité de conserver la totalité de la vallée de la rivière Esturgeon comme région naturelle à cause des possibilités qu'elle offre aux canoteurs et aux excursionnistes.